

J'suis nouvelle, et j'ai plein de questions ! :)

Par **Glenn Li**, le **07/02/2012** à **17:45**

Bonjour à tous !

Je viens de m'inscrire sur le forum, mais ça fait un petit bout de temps que je le consulte régulièrement pour trouver des réponses à mes interrogations.

Pour me présenter brièvement, j'ai 18 ans, après un bac ES option sport obtenu avec mention bien, j'ai tenté le concours d'entrée aux IEP, mais j'ai échoué, bien qu'ayant suivi une préparation tout l'année, je ne travaillais pas assez, j'étais encore jeune et immature à l'époque ^^. C'est donc naturellement que me suis orientée vers le droit, choix dont je me félicite aujourd'hui ! Je suis donc actuellement en L2 droit à la faculté de Strasbourg. Je souhaiterais, dans l'idéal, m'orienter vers le secteur privé, passer le CAPA, exercer une dizaine-quinzaine d'année en tant qu'avocate (spécialité non encore définie, mais a priori, la fiscalité m'attire et semble être porteuse d'emploi ces temps-ci), puis me poser « tranquilou » si je puis dire dans un service juridique (juriste d'entreprise quoi).

Bref, j'en reviens à la raison de ma venue ici, je me pose une question qui me bouffe un peu le cerveau en ce moment. Je souhaite vraiment partir un an en Erasmus (le départ au semestre n'est pas possible dans ma fac), je vous épargne les détails de ma motivation (CV, niveau d'anglais, etc). Je peux soit partir en L3 ou en M1.

Je pensais au début qu'il était largement préférable de s'expatrier en L3, puisque le M1 détermine en quelque sorte le M2 que l'on pourra prétendre avoir. j'ai fait le dossier et tout, seulement voila, j'ai discuté avec une fille de ma fac, qui m'a fortement déconseillée de partir en L3, car elle a eu des retours d'étudiants ayant été refusés dans les M2 qu'ils visaient depuis leur chère et tendre enfance, sous prétexte qu'ils n'avaient pas validé leur licence en France . les directeurs des M2 estimant qu'ils n'avaient pas le niveau, qu'ils avaient en quelque sorte « triché » pour l'obtention de leur licence, chacun sachant que l'année en Erasmus est beaucoup plus facile à valider que si on reste en France.

Le départ en Erasmus en L3 serait-il donc à proscrire ?

J'ai donc pensé faire mon année à l'étranger dans le cadre d'un premier M1 (droit privé fondamental), puis à mon retour d'effectuer un second M1 en droit des affaires.

Est-ce un choix intéressant ? Cela peut-il démontrer une réelle volonté de réussir au jury de sélection de M2 (du genre : « elle a voulu se perfectionner en langue, mais en même temps acquérir des bases solides en droit française, son choix est courageux, original » etc..) ? Ou au contraire cela est-il déconseillé et mal vu, comme un signe d'instabilité, etc. ? ?

J'avoue ne plus savoir du tout quoi penser.

La deuxième solution (deux m1) me tente davantage, mais est-ce la meilleure solution ?

Sachant que j'ai vraiment envie de partir dans le cadre du programme Erasmus, donc ne me

parlez pas de LLM, etc., je connais, j'en ferais sûrement un jour, mais ça n'est pas la question.

Un dernier petit problème : comme je l'ai dit avant, je suis plutôt privatiste dans l'âme, mais y'a un bug... J'ai vraiment de meilleures notes en public depuis la L1, du style, 14 en constitutionnel au S2, 18 au galop d'essai d'administratif du S3, etc.. je n'ai jamais raté un seul examen en public, tandis que mes notes en privé, bien qu'elles soient correctes, ne sont pas extraordinaires, j'oscille entre 9 et 13.

Dois-je réellement aller « contre nature » et persévérer pour faire du privé, ou alors suivre mes facilités, et m'orienter en public ? Sachant que le public, sans aimer ça vraiment, ne me rebute pas, c'est juste que je ne vois pas vraiment à quoi ça mène en termes de métiers...

Voilà, désolée pour ce long discours, mais j'espère vraiment que quelqu'un pourra m'éclairer sur tous ces points !

Ce forum est génial, une vraie mine d'or, merci.

Par **Glenn Li**, le **07/02/2012 à 17:49**

PS : j'ai posté dans cette rubrique car ma question principale a trait à l'intérêt et la possibilité d'effectuer deux M1 de mentions différentes.

Par **alex83**, le **07/02/2012 à 22:00**

Bonjour,

Erasmus : L3.

C'est clairement et généralement reconnu comme étant l'année la plus adaptée. Les cours sont rattrapables, et vous ne voyez ni les bases du droit, ni les majeures importantes pour le M2 que vous verrez en M1. Donc laissez les "on dit", et surtout ne faites pas 2 M1, ça n'a aucun intérêt, vous perdrez votre temps.

Quant à votre remarque sur public/privé. Bon les notes sont importantes mais l'appétence pour une matière aussi. Vos notes sont loin d'être catastrophiques en droit privé. Mais pour être plus décisif et en revenir à votre remarque du début "la fiscalité", je vous préciserais simplement que le contentieux fiscal, c'est 90% du contentieux administratif... et non du contentieux privé. Le juge de l'impôt, c'est le plein contentieux devant les juridictions administratives. Si vous voulez vraiment devenir fiscaliste, vous devrez être capable de jongler entre privé, public et affaires pures (au conseil et non au contentieux ici). Donc pas d'inquiétude, je dirais que c'est même une bonne chose de ne pas être "out" en droit public (ce qui est souvent le cas pour les privatistes purs, c'est dommage, ils perdent un pan du droit vraiment riche et important, et assez moderne je dirais par rapport au privé qui, selon moi, est un peu viello -c'est normal et s'explique historiquement).

Quant à votre remarque sur le LL.M, même si vous ne voulez pas qu'on vous en parle, c'est aussi un bon compromis si vous accrochez une bonne fac, vous pouvez même pourquoi pas

la faire en PPI si vous réussissez le CRFPA avant de partir...

Bienvenue à vous ;)

Par **Thibault**, le **07/02/2012 à 22:09**

Alex: d'accord pour le public :D ^^

Par contre pour l'Erasmus... je suis pas OK à 100% avec toi !

Perso je l'ai fait en M1, et j'ai repris en M1 cette année, par choix. J'ai un pote qui a fait sa L3 en Erasmus et là il est un peu paumé parfois. Rien de grave mais ça peut se sentir. Certes, si tu as fait un bon M1, je crois pas que des M2 te ferment leur porte à cause de cela, mais par contre des M1 pourraient, eu, se fermer à toi.

Je pense que l'idéal est de "perdre" un an (l'erasmus étant une expérience formidable, rien n'est perdu), et de faire tout dans les règles de l'art...

Après, certes, tout dépend de ce que tu veux faire...

Mais tu sais, en L2, ce n'est pas grave si tu te sens un peu perdue, car plus on avance, plus on pense que le chemin se précise, et en fait, il s'ouvre toujours plus... C'est ce qu'il m'arrive cette année: M1 droit public des affaires, je tente l'EDA en septembre, mais quand je vois toutes les possibilités, je me dis que je voudrais vivre 10 vies pour tout tester :)

Donc, au contraire, ne t'enferme pas: si tu as une voie que tu préfères, suis-là (par exemple les choix de matières privé/public en L3 etc.), mais ne te mets pas d'idée fixe en tête qui t'empêcherait de voir le reste. Il faut gérer les choses comme elles arrivent :)

En tout cas, le public, contrairement à ce qui se dit, et au ressenti qu'on peut parfois en avoir en L2, c'est génial, vraiment !

Bonne soirée

Par **alex83**, le **07/02/2012 à 23:41**

Vous avez donc fait deux M1 ?

On risque de vous poser des questions la dessus en entretien M2, faites attention, préparez bien vos réponses.

Les M1 ferment rien du tout puisqu'ils ne sélectionnent pas (600 élèves en M1 droit des affaires à Aix) - a une ou deux exceptions près, peut-être sur Paris II dans des filières qui fourmillent et encore je ne suis pas sûr-

On ne vous reprochera jamais une L3 erasmus ; un M1 par contre, les recruteurs chercheront toujours à comprendre et peuvent émettre quelques doutes sur les matières fondamentales, d'autant plus si vous êtes parti l'année entière (et non 1 semestre).

PS : c'est quoi l'EDA ? École des avocats ? Bon courage si c'est le cas, la préparation doit

être en phase liminaire ;))

Par **Glenn Li**, le **08/02/2012** à **00:22**

Tout d'abord un grand merci pour vos réponses, alex83 et Thibault.

Alex83, ta réponse me rassure, elle me confirme que ma première intuition n'était pas complètement déphasée. Mais même là à vous lire, on sent une divergence d'opinion quant au meilleur moment pour effectuer son Erasmus.. Alala pas facile de faire son choix.

Comme je n'étais pas spécialement enthousiasmée par l'idée de "perdre" un an, bien qu'il n'aurait pas été véritablement perdu, je pense plutôt privilégier un départ en L3 du coup.

Je postule également pour différents magistères dont celui d'Aix que tu suis actuellement, alex83, et si jamais j'étais acceptée, cela réglerait la question puisque je choisirais le magistère plutôt que la licence classique + Erasmus. Mais bon je n'ai pas grand espoir, j'ai validé ma L1 avec un peu plus de 10, certes du premier coup sans aller aux rattrapages mais cela n'est pas très brillant, et je pense tourner autour des 12-13 pour le S3 dont je n'ai pas encore les résultats. Je doute donc de satisfaire aux exigences requises pour l'intégration d'un mag.

Une dernière chose qui m'a un peu frustrée, tu dis que le droit administratif peut être très liée au fiscal, or pour le S4 j'ai choisi de laisser tomber le stratif en TD pour prendre pénal en TD... Je suis toujours un CM en stratif mais le fait de ne pas l'avoir choisi en Td peut-il m'être préjudiciable pour une future candidature en master de droit fiscal ? Je flippe un peu du coup, surtout que j'avais de bons résultats en stratif, mais que le pénal me paraissait plus approprié au vu du parcours que j'aimerais poursuivre. Ai-je fait une erreur ?

Bonne soirée !

Par **Glenn Li**, le **08/02/2012** à **00:31**

Au passage Alex83 je viens de remarquer que tu semblais préférer le vouvoiement au tutoiement dans le cadre de ce forum, je me suis permise de vous/te tutoyer, mais si c'est un problème, j'utiliserais désormais le vouvoiement.

Par **alex83**, le **08/02/2012** à **00:37**

Bon après chaque cas est particulier mais a priori, pour moi, ça serait la L3.

Oui, tout à fait, si le droit des affaires vous botte, postulez, ne vous censurez pas, ce sont des cursus intéressants, le côté "pro" (aspect le plus intéressant et surtout le plus utile) est largement privilégié... C'est un plus.

Pour les exigences, vous les ignorez ! Et moi aussi ! Ce sont eux qui font la sélection, pas vous. Le seul prérequis, c'est la motivation ;-).

Pour votre choix du pénal, ça ne sera pas préjudiciable, ça vous serait même peut-être favorable pour deux raisons :

- Le droit administratif étudié en L2 n'est pas véritablement le contentieux au sens concret du terme. On voit rapidement les délais et les moyens de légalité interne/externe mais en fait, à la fin de l'année, on ne sait rien. Vous apprendrez cela dans les années supérieures (lorsque vous serez spécialisé) et enfin plus réellement en cabinet. Le tout est que vous n'abhorriez pas cette matière

- Le droit pénal, si l'on est pragmatique, sera toujours intéressant pour les concours, et notamment le CRFPA. Il ne faut pas cracher dessus... Ce n'est pas un mal de l'avoir choisi.

==> De toute façon ces choix ne vous engagent en rien pour le moment. Votre engagement, vous le prendrez en L3 ou en M1, voire M2.

NB : vouvoiement ou tutoiement ? Français, nous sommes trop français. Un "you" plus pragmatique poserait moins de soucis parfois... =)

Par **bulle**, le **08/02/2012** à **07:25**

Bonjour,

Pour ma part, je suis tout à fait d'accord avec Alex83, un départ en L3 est l'idéal, le départ en M1 est absolument à éviter.

Ensuite, le fait de ne plus avoir d'administratif en TD ne vous portera pas vraiment préjudice pour le fiscal car même si l'aspect contentieux est important, il y a énormément d'autres aspects du droit fiscal qui se rapprochent plus du droit privé.

Par **Thibault**, le **08/02/2012** à **08:38**

Alex: oui, je suis actuellement en M1 Droit public des affaires; en fait je dis ça pour l'erasmus, car ce master fait parti des rares M1 qui sélectionnent les étudiants (fondé sur la base de l'ancien Magistère): si j'ai plus de 12 cette année, j'intègre le M2 sans aucune question ^^ Et je sais que si un camarade a fait un L3 en Erasmus, ce n'est qu'une exception ! Un autre ami de promo a fait une année au Liban en M1, et comme moi a repostulé.

Bref, ce n'est que mon avis, mais quand je vois tout ce que j'ai pu apprendre en L3, je me dis que je n'aurais, personnellement, pas voulu rater cette année-là (d'autant plus que de toute façon, à Lyon 3, on ne peut partir qu'en M1): donc vérifie bien si ce choix t'est laissé dans ta fac, ça varie de l'une à l'autre !

Et ne t'inquiète pas pour ton TD de strat... ça ne conditionnera pas tout le reste de ta vie. Cependant, je trouve dommage et étrange qu'on ait désormais le choix de faire sauter ou pas ce TD en S4... tout se perd je vous le dis !

Par Yn, le **08/02/2012 à 11:24**

Salut, bienvenue parmi nous. Voici un autre point de vue sur tes projets.

ERASMUS. La L3 me semble préférable, mais les cours manqués doivent [s]absolument[/s] être rattrapés. Je ne sais pas comment est construit le cursus de ton université, mais des matières étudiées en L3 sont fondamentales, surtout si tu souhaites t'orienter vers du droit privé/affaire.

Par ailleurs, ne crois pas qu'un séjour ERASMUS débouche *ispo facto* sur une bonne maîtrise de l'anglais. Les conditions de ton séjour jouent un rôle déterminant. Par exemple, si tu passes beaucoup de temps avec des français, tu ne t'immerges pas réellement dans la langue anglaise.

Voici une autre alternative : tu n'es qu'en L2, tu as manifestement de bons résultats, tu devrais donc être en vacances, au plus tard, milieu mai. Tu disposes donc de plusieurs mois pour partir à l'étranger (ce sera la même chose en L3). Tu as peut-être d'autres projets, mais réfléchis à cette option qui l'avantage de ne te faire manquer aucun cours, éventuellement de gagner de l'argent (fille au pair, serveuse, etc.), ou encore de retrouver de la famille.

A mon sens, le seul inconvénient, qui reste minime, est que cela ne soit pas reconnu administrativement. J'ai privilégié cette voie, mais j'insiste sur les modalités du séjour : il faut être seul, c'est-à-dire être obligé de parler anglais pour progresser significativement, et surtout s'entraîner régulièrement. Dire qu'on a passé six mois, un an, voire plus à l'étranger n'augure pas forcément d'un bon niveau (différence entre discuter en soirée et discuter de dossier juridique en anglais).

PUBLIC/PRIVÉ. Naturellement, je vais prêcher pour ma paroisse. Si tu as en projet la fiscalité (des sociétés ou des particuliers), le droit des affaires est tout indiqué.

La fiscalité est un domaine très large, beaucoup de professions juridiques l'utilise, jette un coup d'œil du côté des M2 Gestion du patrimoine, du notariat, et bien sûr des M2 très orientés fiscalité/affaire pour avoir des idées.

Comme il a été remarqué à juste titre, la fiscalité est une matière un peu hybride, c'est-à-dire que tu dois être capable de jongler entre le privé et le public si tu t'orientes dans ce domaine.

Concernant tes notes, je me répète, tu es seulement en L2, tu as de grandes marges de progression devant toi. Pour ma part, lors de ma L1, j'étais médiocre en droit privé, et c'est pourtant ma spécialité maintenant (je suis en M2).

Tes résultats en privé, sans être excellents, ne sont pas mauvais, le droit des contrats et la responsabilité sont des matières difficiles car tu rencontres très tôt des notions très vastes et difficiles à cerner. Tu verras qu'avec le temps, l'apprentissage de nouvelles matières, tu

comprendras beaucoup mieux.

Pour ce qui touche au droit public, je laisse les spécialistes se prononcer, mais je sais qu'il existe des M2 de droit public des affaires dans lesquels tu auras également de la fiscalité.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Par **Poussepain**, le **08/02/2012** à **11:26**

Bonjour,

Les privatistes de ma promo qui ont fait un Erasmus en M1 ont effectivement eu du mal à trouver un M2.

Le M1 est crucial tant pour la sélection en M2 (comment un directeur de m2 peut-il comparer un 12 obtenue en France dans le M1 préparant le M2 et un 13 obtenu en Ecosse dans des conditions plus ou moins troubles ?), que pour l'acquisition des matières nécessaires à l'activité du juriste français (on ne parle plus de base).

Pour la L3 c'est un peu le même problème, on acquiert des bases importantes qu'il faudra rattraper, mais ce n'est pas infaisable. Je n'ai pas de retour sur l'incidence d'un Erasmus en L3 pour la sélection de M2)

L'Erasmus se justifie par contre pleinement dans un parcours international. Ça me semble même un atout, si vos notes « françaises » suivent.

En ce qui concerne l'écart des notes privé/public pour moi ce n'est pas anormal. La plupart des bons privatistes étaient aussi de bons publicistes (et inversement), car la distinction reste artificielle, ce sont les mêmes méthodes, les mêmes raisonnements.

Simplement les matières de droit public vues en licence sont plus directement opérationnelles. On prend plus vite du recul, on maîtrise plus vite les matières. Le droit privé demande d'acquérir plus de connaissances pour évoluer facilement, il y'a plus de matières et toutes s'enchevêtrent (par exemple la théorie générale des obligations trouve son application dans des matières vu plus tard, et qui aident à sa compréhension, comme les instruments de paiement et du crédit).

De plus on a tous eu affaire à une administration (au moins l'école) alors que la pratique du droit des affaires plus rarement, or à mon avis se représenter les domaines visés par le droit qu'on étudie aide grandement.

L'important c'est donc de suivre votre instinct, si les études sont longues ce n'est pas pour rien, vos notes ne sont que des indicateurs de votre apprentissage à un instant T, elles permettent la sélection mais ne préjuge en rien de vos qualité. Il faut avoir des bonnes notes là où vous voulez aller, mais ne pas forcément aller là où vous avez les meilleures notes.

Par contre rien ne vous empêche de booster votre niveau en privé, par des stages par exemple.

Par **Glenn Li**, le **08/02/2012** à **18:02**

Yn : Plus que de "rattraper" les cours de l'année de l3, Je compte effectivement pendant mon année Erasmus me tenir à jour des cours, me faire scanner puis envoyer les TD que suivent les étudiants restés en France afin de ne pas être larguée lors de mon retour en France. Puisqu'apparemment le programme de cours pour un étudiant Erasmus est assez léger, je pense que je trouverais du temps pour bosser les cours français.

J'ai conscience qu'une année passée à l'étranger à rester avec des étudiants francophones n'aura aucun intérêt sur le plan linguistique et je compte bien tout faire pour le séjour soit profitable à ce niveau là, notamment en prenant en parallèle des cours d'anglais, qui sont proposés dans la majorité des universités anglophones. J'ai même la possibilité de passer avant mon retour en France un diplôme, que ce soit le Cambridge, l'IELTS ou encore l'International Legal English Certificate (diplôme d'anglais juridique que peu d'étudiants connaissent et qui pourrait être très intéressant à mettre sur un CV). Je ne compte vraiment pas faire une année "à vide", je souhaite que ce soit le plus profitable possible.

J'ai déjà songé à l'alternative dont tu me parles, à savoir des séjours l'été, mais à mon sens cela ne vaut pas une année "officielle" passée dans le cadre universitaire, Erasmus est plus académique et certainement mieux reconnu. J'avais pensé aux séjours d'été pour la langue allemande que je maîtrise mais pas parfaitement, en faisant un stage d'un mois au Goethe Institut. C'est trop tard pour cet été mais je pense faire ça l'été prochain.

Je vous remercie tous pour vos réponses! C'est formidable d'avoir un lieu d'entraide comme celui-ci! :)

Par **Yn**, le **09/02/2012** à **09:46**

Ce n'est pas tant l'année universitaire ERASMUS qui est reconnue, c'est le niveau d'anglais. Pour cela, une année d'ERASMUS ne vaut rien en elle-même, l'important est de faire sanctionner cela par le TOEIC, le TOEFL, l'ILEC, ou autres.

Autrement dit, ces tests constituent un standard, ils permettent de donner une idée générale du niveau de l'étudiant. Dire que tu as passé un semestre ou une année en ERASMUS ne certifie pas un bon niveau.

Tu seras quasiment obligée de passer l'un de ces tests, donc à toi de voir.

Par **Camille**, le **09/02/2012** à **11:14**

Bonjour,

Faut bien dire que ERASMUS est devenu une sorte de "tarte à la crème" qui ne prouve plus grand chose.

En revanche, par exemple,...

[citation]J'avais pensé aux séjours d'été pour la langue allemande que je maîtrise mais pas parfaitement, en faisant un stage d'un mois au Goethe Institut. C'est trop tard pour cet été mais je pense faire ça l'été prochain.

[/citation]

... ce genre d'activités "extra-professionnelles" dans la rubrique STAGES peut faire la différence dans un CV s'il est par ailleurs "*intéressant*".

Voir, un peu dans le même genre, ce que j'ai écrit ici :

<http://www.juristudiant.com/forum/djce-travail-a-l-etranger-possible-t16148.html>